

Charte du FC Dombasle

Le FC Dombasle (FCD) est une association à but non lucratif administrée par un Comité Directeur composé de bénévoles. Elle a pour objet la pratique du football et de créer entre tous ses membres des liens amicaux et conviviaux.

Toutes les personnes évoluant dans notre club représentent le FC Dombasle, son image, ses valeurs (respect, fair-play...), et en sont les ambassadeurs.

Que l'on soit joueurs, dirigeants, éducateurs, parents, accompagnateurs, spectateurs... nous devons et nous nous engageons à respecter et à faire respecter les règles de bonne conduite suivantes pour véhiculer une bonne image du club mais aussi de chacun de ses adhérents. Cela vaut sur les réseaux sociaux où il convient de modérer ses interventions pour respecter l'intégrité de chaque individu d'une part mais aussi celle du FCD d'autre part.



L'adhésion

L'adhésion au FC Dombasle comme arbitre, joueuse, joueur et/ou dirigeant(e) se traduit par trois démarches :

- Compléter et retourner le formulaire de demande de licence de la Fédération Française de Football fourni par la Ligue du Grand Est de Football ;
- Signer la présente charte ;
- Régler le montant de la cotisation annuelle fixé par le Comité Directeur.

Le règlement de la cotisation est indispensable pour déclencher la demande de licence auprès des instances fédérales.

Des remises tarifaires sont prévues dans certains cas : familles avec plusieurs enfants licenciés, joueurs/éducateurs, joueurs/dirigeants... De même, des facilités de paiements échelonnés sont possibles sur simple demande.

Au cas par cas, le Comité Directeur peut demander à un nouveau licencié la remise d'une caution équivalente aux frais de mutation. Celle-ci ne sera pas encaissée et fera l'objet d'un document écrit pour préciser les conditions d'encaissement ou de restitution à la fin de la saison concernée.

Le retour des différents formulaires et de cette charte vaut prise de connaissance des conditions d'établissement ou non d'un certificat médical et des modalités proposées d'assurance complémentaire. Ces deux points importants sont de la responsabilité du (de la) licencié(e) et/ou de son représentant légal.

Toute joueuse ou tout joueur :

- ne pourra pas solliciter de licence sans être à jour de la cotisation de la saison précédente ;
- n'ayant pas entièrement réglé sa cotisation à la date du 1^{er} octobre ne pourra plus participer aux rencontres ni aux entraînements ;
- désirant démissionner et/ou être muté(e) devra être à jour de cotisation et du remboursement des frais de mutation s'il y a lieu, le cas échéant le club s'y opposera.

La « lettre de sortie » ne constitue ni un dû, ni une obligation.

Être licencié(e) du FC Dombasle n'est pas qu'un acte de consommation. Des liens amicaux et conviviaux ne seront possibles que si les licenciés :

- 🏆 s'intéressent à la vie du club ;
- 🏆 s'investissent dans les manifestations extra-sportives nécessaires à la vie et au financement des activités du FCD ;
- 🏆 prennent connaissance des informations et décisions diffusées par les canaux de communication du club ;
- 🏆 respectent la présente charte.



Le Comité Directeur et le Bureau Directeur

Les membres du Comité Directeur doivent être les garants des principes évoqués dans cette charte. Par conséquent, ils ont un rôle particulièrement important à jouer et doivent :

- 🏆 donner l'exemple en respectant eux-mêmes la « Charte du FC Dombasle » ;
- 🏆 faire appliquer la « Charte du FC Dombasle » de manière objective ;
- 🏆 traiter tous les adhérents de manière équitable et en toute bonne foi ;
- 🏆 veiller à ce que les éducateurs et dirigeants connaissent les lois du jeu et les règles en vigueur propres aux catégories d'âges et aux compétitions qu'ils encadrent.

Le Comité Directeur est composé de membres représentatifs de toutes les composantes du club. Il se réunit au moins une fois par trimestre. En plus de permettre aux membres du club d'évoluer dans les meilleures conditions, le Comité Directeur valide et organise tant que faire se peut toutes les manifestations sportives et extra-sportives qui assurent le bon équilibre du club.

Le Bureau Directeur se réunit quant à lui au moins une fois par mois et rend compte de ces réunions à chaque réunion du Comité Directeur.

Les membres du Bureau Directeur sont responsables de la communication externe (presse, institutions, partenaires, instances...). Par conséquent, tout membre du FCD qui souhaiterait s'exprimer au nom du club devra en informer le Bureau Directeur et ne devra communiquer que sur des informations validées par celui-ci.

Le Bureau Directeur ou le Comité Directeur recevra toujours toute personne désirant s'exprimer, échanger ou débattre sur tout sujet concernant la vie du club.



Les éducateurs(-trices) et dirigeant(e)s

Choisis par le Comité Directeur pour leurs compétences techniques et leurs aptitudes, les éducateurs(-trices) ont toute autorité en matière de choix techniques et tactiques pour la composition et la direction des équipes qu'ils (elles) entraînent.

Au-delà d'être par leur comportement un exemple pour les joueurs qu'ils(elles) dirigent, les éducateurs(-trices) font en sorte de respecter et de faire respecter les locaux et le matériel pédagogique mis à disposition tout en veillant à l'état de propreté de ceux-ci.

Afin de garder la confiance de tous, il est capital que les éducateurs(-trices) appliquent les règles de bonne conduite de la présente charte avec bon sens et cohérence :

- 🏆 remplir leurs fonctions avec soin, diligence, « professionnalisme » et éthique ;
- 🏆 se comporter à tout moment de manière à véhiculer une bonne image du club ;
- 🏆 encourager et conseiller toutes les licenciées et tous les licenciés placés sous leur autorité pour les aider à progresser ;
- 🏆 rester à l'écoute des enfants et des familles tout en restant autonomes et maîtres des décisions techniques ;
- 🏆 se former autant que faire se peut.

Chaque éducateur(-trice) se verra remettre en début de saison toutes les informations utiles quant à la catégorie d'âge dont il (elle) a la responsabilité. Il (Elle) devra respecter tous les règlements et veiller à ce que le club ne fasse pas l'objet de sanctions financières du fait de ses propres manquements administratifs.

Aucun(e) éducateur(-trice) n'ayant l'autorité d'engager le club, chaque participation, engagement ou inscription à un tournoi par exemple devra être validée au préalable par le Comité Directeur ou une Commission dont ce serait la responsabilité.

Plus généralement, le nom du FC Dombasle ne pourra en aucun cas être utilisé à titre personnel et/ou individuel pour son propre bénéfice ou au bénéfice d'un tiers. Cela vaut pour les tenues, les équipements et le matériel appartenant au FCD.

Enfin, les éducateurs(-trices) veilleront à respecter et faire respecter l'intimité des licencié(e)s ainsi que la non-mixité dans les vestiaires et douches.

Les dirigeant(e)s veillent à ce que l'objectif principal du club, qui est de pouvoir assurer les moyens de pratiquer notre sport favori dans les meilleures conditions possibles afin de permettre à chacun de s'amuser, de partager, d'apprendre et de pratiquer le football en toute sérénité, puisse être mis en œuvre en lien avec les éducateurs(-trices) notamment.



Les joueuses et les joueurs

La participation aux entraînements et aux matches est soumise à la détention d'une licence valide (ou à défaut d'un certificat médical et d'une pièce d'identité).

En tant que joueuse ou joueur, je :

- 🏆 suis assidu(e) et ponctuel(le) toute la saison aux entraînements et aux matches ;
- 🏆 joue dans l'équipe dans laquelle je suis convoqué(e) (toutes les équipes sont et font le FCD) ;
- 🏆 suis à l'écoute des éducateurs (-trices) qui sont là pour m'aider à progresser ;
- 🏆 préviens mon éducateur (-trice) en cas de retard ou d'absence ;
- 🏆 accepte les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé ;
- 🏆 joue avec une tenue adaptée à la saison (été, hiver, pluie...) et qui ne constitue pas un danger pour moi ou autrui (montre, bague, bracelet...) ;
- 🏆 respecte les installations, le matériel et les tenues mis à disposition par le club ;
- 🏆 respecte les choix de mon éducateur (-trice) ;
- 🏆 respecte mes coéquipiers, éducateurs, supporters, adversaires et arbitres tout en faisant preuve de fair-play ;
- 🏆 participe à la vie du club selon mes disponibilités.

Ces règles de savoir-vivre doivent permettre de limiter les sanctions disciplinaires et financières inutiles.

Le cas échéant, si je suis averti ou exclu d'une rencontre pour contestation, acte de brutalité ou un autre fait ne respectant pas les valeurs de cette charte, j'accepte de participer à la sanction financière dans un barème fixé par le Comité chaque début de saison ou d'effectuer des actions « d'intérêt général », comme venir arbitrer des équipes jeunes, aider à organiser un plateau ou une manifestation du club.



Les accompagnateurs(-trices)

Les parents sont responsables de l'accompagnement de leur(s) enfant(s) sur les lieux de pratique. Avant de quitter leur(s) enfant(s), ils s'assurent de la présence d'un encadrement.

La présence aux entraînements et aux départs de matches doit être respectée suivant les horaires prévus. Ces horaires doivent être rigoureusement respectés par les parents pour ne pas perturber le bon fonctionnement général du club.

Le point de rendez-vous, pour les matches à l'extérieur, est la Place de la République.

Il est demandé aux parents des enfants mineurs d'accompagner les équipes dans leurs déplacements, autant que faire se peut.

Pour cela, le site internet du club permet d'organiser ces déplacements avec une logistique de covoiturage (=> <https://fcdombasle.org>).

Cela relève du bon sens, mais chaque conducteur s'engage à :

- ne conduire un véhicule que s'il dispose d'un permis de conduire et d'une assurance automobile valides ;
- ne pas consommer d'alcool ni de produits stupéfiants avant de transporter des tiers ;
- porter et faire porter la ceinture de sécurité à tous les passagers de son véhicule ;
- respecter les limitations de vitesse et adapter sa vitesse aux conditions climatiques et aux conditions de circulation ;
- respecter la limite autorisée de personnes à bord de son véhicule.

N'oublions pas, rien n'est plus important que la vie, alors relativisons toute autre pression d'impératifs, il vaut mieux arriver en retard que ne jamais arriver.

Les enfants doivent être impérativement recueillis à la fin des entraînements et à l'heure prévue à l'issue des matches ou des différents événements.

Le club décline toute responsabilité de surveillance lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens. Une décharge parentale sera présentée aux parents en début de saison.



Les spectateurs

Parce qu'une enceinte sportive est un lieu public qui doit rester un lieu de pratique de ce jeu qu'est le football et un lieu de convivialité, il est appréciable et apprécié d'aller encourager les autres équipes du club que celle où l'on évolue ou celle par laquelle on est concerné.

Néanmoins, en tant que spectateur(-trice), je m'engage à respecter voire faire respecter le cas échéant :

- 👤 les arbitres des rencontres, qu'ils soient officiels ou bénévoles, et leurs décisions ;
- 👤 les joueuses et joueurs de toutes les équipes ;
- 👤 les éducateurs(-trices), les dirigeant(e)s, ainsi que leurs décisions de gestion du match ;
- 👤 plus globalement toute autre personne, indifféremment de sa couleur, de son apparence, de son handicap, de ses convictions...

De même, je n'interviens pas dans la prise de décision des éducateurs(-trices) et dirigeant(e)s du club. Il sera toujours préférable de discuter calmement à la fin d'un match ou à un entraînement plutôt qu'à chaud au bord d'un terrain.

Plus généralement, sont à proscrire tout comportement ou toute attitude pouvant pénaliser une équipe et donc le club, que cela soit pendant la rencontre ou sur le retour aux vestiaires (prise à partie d'un joueur, d'un arbitre, d'un éducateur, d'un dirigeant...).

Par ailleurs, il est rappelé que seules les personnes inscrites sur la feuille de match sont autorisées à entrer sur l'aire de jeu et/ou à prendre place dans un abri de touche.



Le droit à l'image

Agissant en mon nom personnel, ou au nom de la personne signataire dont je suis le représentant légal, j'autorise le FC Dombasle à reproduire et exploiter mon image dans le cadre de photographies et/ou vidéographies pour toute opération de communication de ses activités.

Cette autorisation emporte la possibilité pour le FCD d'apporter à la fixation initiale de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile.

Le FC Dombasle pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir (liste non exhaustive : supports papier ou numériques, internet, réseaux sociaux...).

Cette autorisation est valable pour chaque saison sportive où je suis adhérent de l'association. Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation. La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.



Complément

La présente Charte du FC Dombasle peut être complétée par un règlement propre à chaque section pour préciser son fonctionnement (école de foot, foot à 11, section féminine, etc...). Sans s'y substituer, ce document complémentaire aura alors pour objectif de préciser davantage le fonctionnement en tenant compte des caractéristiques de chaque section.



Par ma signature, je déclare avoir lu et compris la présente charte et m'engage à m'y conformer sans réserve. Je m'engage à respecter l'ensemble des règles de sécurité en vigueur et à ne jamais mettre en danger autrui ni moi-même.

Je m'engage également à respecter le matériel du club et les objets personnels des autres membres. Toutes dégradations ou vols engageront ma responsabilité et pourront entraîner une demande de réparation financière voire la prise en charge des frais de remise en état. Il est notamment interdit de jouer au ballon dans les vestiaires, de laver ses chaussures dans les douches ou les lavabos, de les taper contre les murs, de jeter de la terre ou de la boue contre les murs ou les fenêtres. Des poubelles sont à disposition pour laisser les installations propres après son passage.

Il est recommandé de ne pas laisser d'objet de valeur dans les vestiaires, le FC Dombasle déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol. En fin de saison, tous les vêtements oubliés et non réclamés seront donnés à une association caritative.

En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs principes évoqués dans cette charte, je m'expose à des sanctions définies et notifiées par les membres du Comité Directeur ou du Bureau Directeur ou par toute Commission agissant au nom de ces derniers :

- 🚫 avertissement verbal ;
- 🚫 prise en charge de tout ou partie des sanctions financières infligées au club ;
- 🚫 participation à des actions pédagogiques de prévention et de sensibilisation via l'encadrement de séances d'entraînements de l'école de foot, l'arbitrage de plateaux et/ou de rencontres... ;
- 🚫 suspension d'entraînements et/ou de matches indépendamment des sanctions disciplinaires des instances ;
- 🚫 exclusion définitive du club.

Date : / /

Date : / /

Nom-Prénom du licencié :

Nom-Prénom du responsable
légal pour les mineurs :

.....

.....

Signature :

Signature :

En tant qu'adhérent vos données personnelles sont traitées par le club du FC Dombasle (FCD) aux fins de gestion de ses activités. Les données peuvent être transmises par le FCD aux personnes en interne en charge d'une catégorie d'âge ou d'un projet club. Vos données personnelles sont conservées pour les durées suivantes : jusqu'à la fin de la saison en cours soit le 30 juin prochain, puis archivées trois saisons sportives y compris la saison en cours. Conformément au Règlement 2016/679/UE et aux dispositions légales applicables, vous disposez de droits sur les données vous concernant (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation) que vous pouvez exercer dans les conditions définies par la réglementation précitée directement auprès du DPO du FCD soit par secretariat@fcdombasle.org ou par courrier postale à l'attention du DPO du FCD – Hôtel de Ville, Place Suzanne Pierre, 54 110 Dombasle. Vous pouvez également exercer un recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) directement sur son site Internet : cnil.fr.